

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Marchés publics
Agent traitant : Elodie MINET

Objet : **Marchés publics - Réaménagement de la Place de la Bouxhe à Beaufays (Conception, construction d'une place, d'un parc, de parkings, de logements, de commerces de proximité et/ou d'établissements HORECA, avec la commercialisation de ces derniers et le préfinancement du projet) : désignation des membres du jury pour l'analyse des offres**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article) 38, § 1, 1° c) (négociations préalables nécessaires du fait de circonstances particulières) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 7 novembre 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Aménagement de la place de la Bouxhe" à s.p.r.l. PARRESIA SOCIETE D'AVOCATS, rue Ducale 83 à 1000 BRUXELLES ;

Vu la Décision du Conseil communal du 27 septembre 2023 relative au choix du mode de passation, de l'estimation, du mode de financement et arrêt des conditions du guide de sélection (premier tour) dans le cadre du présent marché;

Considérant que les candidatures sont à remettre au pouvoir adjudicateur pour le 27 novembre 2023;

Considérant que le guide de sélection prévoit en son article II.4 que les candidatures seront analysées par un jury composé au minimum de :

- Le Bourgmestre ;
- Les Echevins ayant respectivement les travaux et l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans leurs attributions ;
- Deux représentants du Conseil communal;

- Le Directeur général ;
- Le Fonctionnaire délégué de la région wallonne ou un représentant de son Administration ;
- Des experts externes ou des représentants des services des Travaux, de l'Urbanisme et Aménagement du territoire et de l'Environnement ;
- Un agent du service des marchés publics – secrétaire et observateur.

Vu la décision du Conseil communal du 20 décembre 2023 désignant les membres du jury suivants dans le cadre de la sélection des candidatures :

- les deux représentants du Conseil communal : MM. les Conseillers Carine ROLAND-van den BERG et Axel NOEL ;
- Les observateurs ou consultants experts externes nécessaires ou simplement utiles à la décision du jury, qui disposent d'une compétence ou d'une expérience dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'environnement, l'analyse juridique ou financière :
 - o Madame Sophie TILMAN, Architecte-urbaniste – Administrateur délégué du bureau Pluris - Professeur d'Urbanisme à la Haute Ecole Charlemagne ;
 - o Madame Anne RONDIA, Architecte et paysagiste ;
 - o Monsieur Philippe VALENTINY, Architecte.

Vu la décision du Collège communal du 18 mars 2024 approuvant la sélection qualitative dans le cadre de la phase de sélection et de limitation du nombre de candidats admis à déposer une offre;

Vu la décision du Conseil communal du 27 mars 2024 approuvant le guide de soumission;

Vu que les candidats suivants ont été invités à remettre une offre dans le cadre de ce marché:

- Groupement Moury Promotion, Voie de Liège 35 à 4053 Embourg et AD Réalisations, rue Toussaint Gerkens, 59/D22 à 4052 Beaufays;
- UHODA SA, rue Léon Frédéricq 14 à 4020 Liège
- Ardent Home Sa, Place des Guillemins 5/1A à 4000 Liège
- COEUR DE VILLE SA, Rue Du Fort D'andoy 5 à 5100 Wierde
- Groupement Établissements Jean WUST s.a., rue Grondal 14 à 4890 Thimister-Clermont

Considérant que les 5 candidats ont déposé une offre en date du 18 septembre 2024 ;

Considérant les élections communales du 13 octobre et l'installation des nouveaux conseillers communaux à l'occasion du Conseil communal du 2 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux nouveaux représentants du Conseil communal comme membres du jury pour l'analyse des offres remises dans le cadre de la phase de soumission du marché ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article unique

Le Conseil communal désigne ses deux représentants en tant que membres du jury suivants dans le cadre de l'analyse des offres : **MM. les Conseillers ** et ****